Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 045-214501470-20250630-DEL2025_067-DE

Ville de Fleury-les-Aubrais

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Délibération n°2025_067

18) Avenant annuel à la convention entre la Ville de Fleury-les-Aubrais et Orléans Métropole pour le versement de subventions au titre du contrat local des solidarités

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais, convoqué le **23 juin 2025**, s'est légalement réuni, dans la salle du conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Carole CANETTE, Maire.

Présent·e·s :
Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, Mme Evelyne PIVERT, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Barbara NUGOU, M. Philippe RICHARD, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, M. Maxime VITEUR, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

Absent·e·s avec procuration :
Mme Mélanie MONSION (donne pouvoir à Mme Christelle BRUN-ROMELARD), M. Benjamin DELAPORTE (donne pouvoir à Mme Guylène BORGNE), M. Michel BOITIER (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), M. Alain LEFAUCHEUX (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à M. Bernard MARTIN), M. Sébastien VARAGNE (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à M. Johann FOURMONT), Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à M. Maxime VITEUR)

Absent·e·s :
Mme Sandra SPINACCIA, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

M. Patrice AUBRY remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux	: 35
Nombre de présents	: 25
Nombre de conseillers votants	: 33

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 045-214501470-20250630-DEL2025_067-DE

ENFANCE - JEUNESSE

18) Avenant annuel à la convention entre la Ville de Fleury-les-Aubrais et Orléans Métropole pour le versement de subventions au titre du contrat local des solidarités

Mme Guylène BORGNE, Adjointe, expose

Orléans Métropole s'est engagée auprès de l'État en contractualisant, pour la période 2024-2027, dans le cadre du Pacte local des solidarités. Ce dispositif vise à renforcer les actions de solidarité sur le territoire métropolitain autour de quatre axes prioritaires :

- La prévention de la pauvreté dès l'enfance
- L'accès à l'emploi pour tous
- La lutte contre la grande exclusion et la promotion des droits
- La transition écologique solidaire

Certaines actions proposées relevant de compétences communales, la Ville de Fleury-les-Aubrais a souhaité s'associer à cette démarche par la signature d'une convention avec Orléans Métropole, approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 27 mai 2024.

La convention prévoit un avenant annuel précisant le montant de la subvention de l'État, reversée par Orléans Métropole à la commune signataire.

Pour mémoire, la Ville a engagé, dès la rentrée scolaire 2024-2025, deux actions :

Axe 1 – Prévention de la pauvreté dès l'enfance :

- Mise en place de petits déjeuners en accueil périscolaire, avec une école test. Le coût estimé est de 3 600 € en année pleine pour une école, avec un déploiement potentiel à l'ensemble des établissements scolaires de la commune.

Axe 2 – Accès à l'emploi pour tous :

- Ouverture d'une classe de toute petite section à l'école maternelle Jacques Brel, pour un coût de 25 000 € en 2024, porté à 31 000 € en année pleine. Ce budget inclut le financement d'un demi-poste d'ATSEM ainsi que les frais de fonctionnement afférents.

Le bilan de l'expérimentation des petits déjeuners, d'abord menée à l'école Jules Ferry puis à l'école Louis Aragon, a révélé un besoin limité, les enfants ayant majoritairement déjà pris leur petit déjeuner à domicile. L'action est donc réorientée en 2025 vers des **temps de sensibilisation autour de petits déjeuners équilibrés et diversifiés**, en impliquant les familles dans une dynamique de convivialité et d'éducation à la nutrition.

Par ailleurs, une **troisième action** intitulée *« Fleury s'exprime ! La scène aux enfants »*, projet éducatif, culturel et citoyen co-construit avec l'Education nationale, est intégrée au titre de l'année scolaire 2024-2025 avec des crédits alloués en 2025.

En conséquence, trois actions seront cofinancées pour l'année 2025 à hauteur de 50 % par l'État, via Orléans Métropole, et par la Ville de Fleury-les-Aubrais, pour un montant total de **22 150 €** réparti comme suit :

Axe 1 – Prévention de la pauvreté dès l'enfance :

- Mise en place de temps de découverte autour de petits déjeuners équilibrés et diversifiés à l'accueil périscolaire, en associant les familles à ces moments de sensibilisation et de convivialité. Budget global de l'action estimé à 3 600 € (financement : 1 800 € État / 1 800 € Ville).
- « Fleury s'exprime ! La scène aux enfants », projet éducatif, culturel et citoyen mené sur l'année scolaire 2024-2025. Budget global de l'action est estimé à 9 700 € (financement : 4 850 € État / 4 850 € Ville).

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 045-214501470-20250630-DEL2025_067-DE

Axe 2 – Accès à l'emploi pour tous :

- Maintien de l'ouverture de la toute petite section à l'école maternelle Jacques Brel. Budget global de l'action estimé à 31 000 € (financement : 15 500 € État / 15 500 € Ville).

Afin d'acter la reconduction de ces actions et de préciser le montant des crédits pour l'année 2025, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°1 à la convention initiale, définissant les modalités de versement de la subvention par Orléans Métropole tel qu'annexé à la présente délibération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission 1 (éducation - petite enfance - jeunesse - sport - handisport - culture - vie associative - évènementiel - mémoire - patrimoine historique) du 2 juin 2025,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- autorise Madame la Maire à signer l'avenant n°1 à la convention conclue avec Orléans Métropole relative à la mise en œuvre du Pacte des solidarités, afin de préciser le montant des crédits versés pour l'année 2025 au titre des actions portées par la Ville de Fleury-les-Aubrais.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Fleury-les-Aubrais, le 2 juillet 2025

VILLE DE FLEURY-LES-AUBRAIS (Loiret)

Pour la Maire,
La Directrice générale des services
Florence FRESNAULT

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : 02/07/2025
Publié le : 04/07/2025

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- Date de sa publication.
- Saisine possible par l'application informatique « télérecours citoyens » sur le site internet https://www.telerecours.fr